

PARCOURS SANTÉ AU TRAVAIL SPÉCIALISATION POUR LES INFIRMIER(E)S



Licence sciences sanitaires et sociales - Parcours Santé au Travail - Spécialisation pour les Infirmier(e)s

Descriptif de la formation

Nous disposons actuellement d'un contexte d'emploi très favorable, le taux d'insertion professionnelle est de 100 % après obtention du diplôme.

A l'issue de la formation vous serez infirmier-ère santé-travail.

Vous pourrez travailler dans les secteurs suivants :

- Secteurs privé, parapublic et public
- Fonction publique d'Etat, hospitalière et territoriale
- Services de santé au travail interentreprises
- Services de santé au travail autonomes

- Mutualité sociale agricole

Formation éligible au CPF (code 239574).

Objectifs :

Former des professionnels de la Santé au Travail qui devront être en capacité de préserver la santé des travailleurs et des populations dans un milieu de travail et un environnement sûr et sain, sous l'expertise des médecins du travail

Prérequis :

- Être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier-ère
- Disposer du N° ADELI
- **Exercer en santé au travail, ou avoir un lieu de stage en santé au travail** : Le lieu de stage doit impérativement être défini avant le démarrage du cursus.

Contenu :

Semestre 5 (30 ects)

bcc 1 : acquisition et utilisation des savoirs fondamentaux
ue bloc de compétences disciplinaires

ec 1 : monde du travail (28h)

ec 2 : société et entreprise (31,5h)

ec 3 : suivi individuel sante-travail par l'infirmier (35h)

bcc 2 : promotion de la santé - mise en oeuvre de promotion et de prévention en santé
ue compétences génériques

ec 1 : connaissances des risques - pathologies professionnelles (49h)

ec 2 : identification et prévention des risques professionnels (45.5h)

ec 3 : gestion des populations, maintien dans l'emploi (35h)

ec 4 : promotion et education de la santé-travail (35h)

bcc 3 : partage d'informations, réseau et communication interpersonnelle

ue 1 : langues appliquées : anglais (35h)

ue 2 : culture et compétences numériques (21h)

Semestre 6 (30 ects)

bcc 4 : bloc de compétences maintien à l'emploi / promotion de la santé

ec 1 : méthodologie de projet (21h)

ec 2 : journées d'études en santé-travail (11h)

ec 3 : mémoire et soutenance (14h)

parcours passerelle ou validation des acquis

possibilité d'intégrer la passerelle de formation après validation du cycle de formation afometra "infirmier (ere) en service de santé au travail"

ou

possibilité d'intégrer le parcours par la validation des acquis après examen de votre dossier et avis du jury d'admission

- si vous justifiez de formations dans le domaine de la santé au travail **et** exercez depuis plus de 5 ans en santé au travail
- ou si vous êtes titulaire du diuist

Pédagogie :

Présentiel

Type public :

Infirmier / Infirmière avec ou sans expérience en service de santé au travail

Méthodes d'évaluation :

Les évaluations se font au travers de questions de cours, examens de connaissance, évaluations de travaux d'application et le mémoire.